

Pierre-François Delannoy, Louis Deltombe, Linselles. — Maire : M. Jean-Baptiste-Joseph Lefebvre. — Adjoint : MM. Louis Clarisse, Jean Destombes. — Marcq-en-Barœul. — Maire : M. Jean-Baptiste Ducrocq. — Adjoint : MM. Agapite-Félicie Despatures et Jean Baptiste Desalle. — Neuville-en-Ferrain. — Maire : M. Louis-Alexandre Ghestem. — Adjoint : MM. Auguste Dewitte-Lemaire, et Louis François Biscop. — Quesnoy-sur-Deûle. — Maire : M. Louis-Joseph Dhalluin. — Adjoint : MM. Edouard de Fauvarque-Benoit et François-Jules-Edmond Poullet-Cornille. — Roncq. — Maire : M. Charles-Guy Labbe. — Adjoint : M. Jean-Baptiste Cateau-Desfontaines et Louis-Desire-Antoine-Joseph Viénot.

Toutes les mairies du département viennent d'être reconstituées en même temps. Nous apprenons que les actes de nomination des maires et adjoints ont été envoyés hier même dans les communes, avec les autorisations d'installation des nouveaux conseillers municipaux.

Les conseils sont, en même temps, autorisés à se réunir pour leur session ordinaire du mois d'août. (Memorial de Lille.)

Le barreau de Lille a procédé, jeudi dernier, au renouvellement des membres devant composer le Conseil de discipline de l'ordre des avocats, pendant l'année 1865-1866.

Ont réuni la majorité des suffrages, MM. Delannoy, Théry, Chombart, Houzé de l'Aulnoit, Bayart. Le Conseil a ensuite élu M. Delannoy, bâtonnier.

Au moment où le théâtre va rouvrir ses portes, il nous paraît opportun d'appeler l'attention de l'autorité municipale sur le mauvais état du trottoir de la partie de la rue Blanchemaine comprise entre la rue Neuve-du-Fostenoy et la rue du Temple. Avant d'arriver à cette dernière, sur une longueur d'environ 20 mètres, il n'existe aucune pierre ou poser le pied, quand à la moindre pluie le terrain noir et glissant devient un véritable cloaque que l'éclaircissement même pas un bec de gaz.

Mardi prochain, la Société chorale donnera, avec le concours de quelques amateurs, un concert dans une des salles de la société Saint-Joseph. On commencera à 6 h. 1/2.

Deux suicides ont été constatés depuis huit jours à Roubaix. Dimanche on retirait d'un puits, dans le quartier de la Basse-Mazure, le cadavre d'un ouvrier tisserand, jeune homme de 24 ans.

Avant hier, rue des Fondateurs, un autre ouvrier, le sieur X..., s'est pendu dans sa maison.

Ces suicides ont été causés par des chagrins domestiques.

Un incendie a éclaté à Lille dans la nuit de mardi à mercredi et a détruit une maison composée de trois étages, formant l'angle de la rue de la Barre et de la rue Royale, appartenant à M. Louis Delobel, propriétaire, et occupée par M. François Wyvekens, pâtissier-confiseur.

La perte, qui est évaluée approximativement à la somme de 52.000 fr., n'est couverte que par une assurance de 28.000 fr. aux compagnies le Nord et le Phénix, et elle est répartie ainsi qu'il suit :

Pour M. Delobel, propriétaire de la maison, 30.000 fr.; pour l'occupateur (meubles, linge, marchandises diverses), 16.000 fr. M. Wyvekens a perdu en outre 3.400 fr. en billets de banque. Les progrès de l'incendie ont été tellement rapides qu'il a été impossible de rien sauver. Le feu brûlait déjà depuis longtemps, les pompiers du poste de la Grande-Place se trouvaient sur les lieux du sinistre, et les flammes s'élevaient à la hauteur des maisons voisines, quand le guetteur de la tour Sainte-Catherine, dont le poste est à quelques centaines de mètres de là, a sonné l'alarme.

MM. le secrétaire-général de la préfecture, le procureur impérial, le général de division, le colonel du 47<sup>e</sup> de ligne, Flamen, adjoint, les troupes de la garnison, les diverses compagnies de sapeurs-pompiers se sont rendus sur le théâtre de l'incendie.

Les habitations voisines n'ont éprouvé aucun dégât. Sans connaître d'une manière positive la cause du sinistre, il paraît néanmoins que le feu a pris naissance dans la cave où se trouve le four.

(Memorial de Lille.)

Marché aux grains de Lille du 30 août : baisse moyenne de 3 fr. 11 c. à l'hectolitre.

La Cour de cassation (Chambre criminelle), présidée par M. Legagneur, a rejeté le pourvoi du nommé Joseph Menesse contre l'arrêt de la Cour d'assises du Nord, séant à Douai, qui l'a condamné, le 5 de ce mois, à la peine de mort, comme coupable d'assassinat et de cinq homicides volontaires commis au Favril.

Il serait question, d'après l'Indépendance belge, d'admettre au bénéfice de la médaille militaire tous les pompiers indistinctement, service libre ou service militaire. On sait que la médaille vaut une pension de 100 fr. à celui auquel elle est donnée comme récompense.

Les amis et connaissances de M. JEAN-BAPTISTE LERNOU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de son décès, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et à service solennels qui auront lieu en l'église Notre-Dame, vendredi 1<sup>er</sup> septembre, à 9 heures et demie.

Les amis et connaissances de M. Louis POUILLER-DELERUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de son décès, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et à service solennels qui auront lieu en l'église Notre-Dame, le samedi 2 septembre, à 10 heures.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a organisé, pour le dimanche 3 septembre 1865, un train de plaisir à destination d'Anvers :

ALLER.	
Départ de Lille.	6 h. matin.
— Roubaix.	6 48 —
— Tourcoing.	6 26 —
Arrivée à Anvers.	10 20 —
RETOUR.	
Départ d'Anvers.	6 30 soir.
Arrivée à Tourcoing.	9 23 —
— Roubaix.	9 43 —
— Lille.	10 08 —
Prix des places (aller et retour compris) :	
Lille à Anvers, 2 <sup>e</sup> classe,	9 fr. 75 ;
3 <sup>e</sup> classe,	6 fr. 85 c.
Roubaix à Anvers, 2 <sup>e</sup> classe,	8 fr. 50 c.
3 <sup>e</sup> classe,	5 fr. 80 c.
Tourcoing à Anvers, 2 <sup>e</sup> classe,	8 fr. 25 c. ;
3 <sup>e</sup> classe,	5 fr. 85 c.

Sur la demande de l'administration belge, il ne sera délivré que 300 billets. — Les billets seront distribués à l'avance dans les trois gares ci-dessus désignées. MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes.

NOTA. — L'administration belge a consenti à faire distribuer aux excursionnistes qui en feront la demande et au prix réduit de 50 centimes chacune, au lieu d'un franc, des cartes spéciales pour visiter le jardin zoologique d'Anvers.

## THÉÂTRE

Les affiches annonçant la première représentation de la *Voluse d'enfants*, drame en cinq actes, sont déjà apposées sur les murs de la ville.

Le choix de cette pièce qui, depuis quelques mois, fait accourir tout Paris au Théâtre de l'Ambigu Dramatique, prouve que M. Steiner, directeur du théâtre de Roubaix, tient à inaugurer la saison par un spectacle nouveau et qui sera justement apprécié du public.

Depuis deux ans déjà, M. Steiner-Meyran dirige notre scène et nous avons été à même de reconnaître en lui, outre un grand talent d'artiste, toutes les qualités d'un excellent directeur.

M. Steiner a, désormais, pris en mains propres la direction de sa troupe. Débarassé de certaines entraves qui neutralisaient en partie ses efforts, il fera, nous en sommes certains, tout ce qui sera nécessaire pour élever la scène de Roubaix au rang que lui assignent le chiffre et le bon goût de sa population.

Les artistes de premier ordre dont il s'est entouré ont tous fait leurs preuves. Parmi eux pas un commençant. Ils ont tous figuré sur de grandes scènes et y ont dignement tenu leur emploi.

Sans vouloir médire des absents, il nous est permis d'affirmer que la troupe nouvelle est de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière.

M. Steiner n'a reculé devant aucun sacrifice pour s'attacher des artistes tels que MM. Dorval, jeunes premiers rôles venant de Liège; Perrault, pères nobles, d'Alger; (nous devons à une délicate attention de M. Steiner pour ses abonnés, le plaisir de posséder de nouveau cet ancien pensionnaire); Caliste, de la Porte-Saint-Mont-Louis; de Rouen; Ferdinand Didier, 1<sup>er</sup> comique de Rennes, etc.

M<sup>mes</sup> Demarquis, 1<sup>res</sup> rôles, venant de Montpellier; Dorval, fortes ingénuités, de Liège; Montvallier, 1<sup>res</sup> soubrettes, de Paris; Daire, duègnes, mères nobles, d'Alger, etc.

Qu'il nous suffise de citer leurs noms et les scènes où ils ont figuré pour disposer le public en leur faveur.

On nous promet des représentations variées et appropriées au goût du public appelé à y assister.

Il y aura chaque semaine un spectacle exclusivement composé pour les dames et auquel pourront, sans crainte, assister les demoiselles.

Le choix des pièces incombant à M. Steiner, c'est pour nous un sûr garant que dans ces représentations de famille le bon goût et la morale seront sauvegardés. Nous avons dès lors l'espoir de voir réunie, dans notre salle, l'élite de la société féminine de Roubaix.

A. V.

Pour toute la chronique locale : J. Redoux.

## CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 30 août 1865. L'Empereur est arrivé ce matin à Paris. Les ministres se sont rendus en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de Sa Majesté.

L'Empereur recevra demain jeudi, au palais des Tuileries, M. Mon, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, et M. Bermudez de Castro, marquis de Lema, son successeur, qui lui remettra ses lettres de créance.

Sa Majesté recevra également M. le vicomte de Paiva, envoyé extraordinaire du roi de Portugal, chargé de remettre à Sa Majesté, pour le Prince Impérial, les ordres portugais.

L'Impératrice est attendue demain jeudi à Fontainebleau. On continue de recevoir de bonnes nouvelles des blessés de Neufchâtel.

Le départ de l'Empereur et de l'Impératrice pour Biarritz aura lieu dans les premiers jours de septembre.

L'un des fils de Victor Hugo, M. Charles Hugo, est sur le point de se marier à Bruxelles. On dit que l'auteur des *Misérables* fixera prochainement sa résidence en Belgique.

Le prince de Joinville, venant de Suisse, est arrivé à Milan, où il compte passer plusieurs semaines avec sa famille.

On dit que le prince Napoléon a eu cette après-midi, aux Tuileries, une audience de l'Empereur.

Hier, à eu lieu, dans l'établissement de M. Sax, un concours d'instruments de cuivre sortant des ateliers du célèbre médailleur. Cette expérience avait ce caractère original que tous les artistes appartenaient, comme s'exprimerait M. Prudhomme, à la belle moitié du genre humain.

M. Ingres est, dit-on, assez gravement malade depuis quelques jours.

Le bruit court au Palais que M. Blanqui s'étant échappé de la maison de santé où il était détenu, des ordres ont été donnés pour sa réintégration. Il est à présumer que le célèbre conspirateur n'aura lancé la lettre insérée dans la *Presse* qu'après avoir mis la frontière entière entre lui et la gendarmerie.

On a repandu aujourd'hui à la Bourse le bruit d'une blessure grave du roi de Prusse. Les commentateurs exagérés, pour ne pas dire plus, auxquels donne lieu cet incident, tombent devant une information exacte de laquelle il résulte que S. M. Guillaume s'est fait une écorchure à la joue par un éclat de capsule en chassant dans la forêt de Saltzbourg.

Les journaux de province contiennent de nombreux avis d'interdiction de chasse non seulement pour certaines communes et pour de grandes propriétés, mais à l'égard de petits domaines et de parcelles de champs, vignes et prairies. Les ports d'armes deviennent ainsi peu présinuites. Grâce à cette interprétation de la loi de 1844, le droit qu'ils confèrent bientôt, sera le droit de chasser en chambre.

Pour toute la correspondance : J. REDOUX.

## Tribunaux

On n'a certainement pas oublié que le 24 avril dernier, une scène de carnage mettait en émoi tout le personnel de l'ambassade de Russie. Un attaché d'ambassade, M. de Baisch, était frappé lâchement au dos, d'un coup de poignard. La victime se retournant afin de se défendre, recevait trois autres coups dans le cou et au visage. Un huissier de service, accouru au secours de M. Baisch, était également frappé non moins violemment. Enfin, un cocher qui se trouvait fortuitement dans les bureaux, ayant voulu intervenir, était à son tour victime des violences du forcené qui, du reste, menaçait de tuer tous les russes présents à l'ambassade. L'intervention des agents de l'autorité mit heureusement un terme à cette série de crimes. Le meurtrier était Alexandre Nikitschenkorff, lieutenant russe. Il avait voulu se venger de ce que des secours lui avaient été refusés. Tout d'abord l'instruction ne put suivre une marche aussi rapide qu'on l'aurait désiré. Le gouvernement russe réclamait l'extradition de l'accusé. La justice française soutenait au contraire, et avec raison, que ce crime devait être instruit par elle. En effet, bien que l'accusé fut un sujet russe et que le méfait eût été accompli dans l'hôtel de l'ambassadeur, les victimes n'étaient pas, toutes les trois, sujets russes. Quoi qu'il en soit malgré les difficultés que l'on a momentanément rencontrées, la justice française a maintenu son droit et elle a déferé le coupable au jury. M. de Baisch, la principale victime, avait été citée, mais M. le président a fait connaître que ce témoin était en mission.

L'accusé est le nommé Alexandre Nikitschenkorff, âgé de 29 ans, né dans le gouvernement de Karkoff, se disant capitaine en retraite et habitant, à l'époque de son arrestation, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 4. L'inculpé, s'exprimant difficilement en français, est assisté d'un interprète, M. Veretankow. La seule chose qui résulte de ces dé-

bats, c'est que Nikitschenkorff, lequel avait quitté la Russie avec 1,300 fr. seulement et voulait avec cette somme se passer la fantaisie de visiter tous les ports du monde, a commis trois tentatives d'assassinat pour se venger purement et simplement de ce qu'à l'ambassade de Russie on refusait de lui accorder des secours lui facilitant de rentrer en Russie.

M. l'avocat-général Bondurand a soutenu énergiquement l'accusation. M<sup>e</sup> Barbier a présenté la défense de l'accusé.

Le verdict ayant été affirmatif, mais mitigé par des circonstances atténuantes, Nikitschenkorff a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

## FAITS DIVERS.

On écrit de New-York, le 18 août : La ville a été consternée, ces jours-ci, à la nouvelle qu'un secrétaire de la banque du *Phénix* avait enlevé à cet établissement la somme considérable de 300,000 dollars. Le coupable a été arrêté ainsi que plusieurs de ces complices parmi lesquels se trouve un individu nommé de Carle. Ce dernier avait été teneur de livres dans cette banque, et tout récemment il remplissait les mêmes fonctions dans une autre banque. Carle, dans la nuit qui a suivi son arrestation, s'est donné la mort dans sa prison. Une chanteuse d'un café concert, Mlle Jenkins, à qui il avait donné mille dollars a été compromise ainsi que son amant dans cette affaire. Tous deux sont en prison. On pense que l'on ne recouvrera pas plus de 60,000 dollars.

La ville de New-York était encore tout émue de ces événements, lorsqu'elle a appris que Edouard Kelchum, fils de Maurice Kelchum, et membre de la fameuse maison de banque Maurice Kelchum fils et Cie, avait fabriqué de fausses valeurs pour des sommes énormes, s'élevant à plusieurs millions de dollars. Aujourd'hui on évalue la perte totale à 4,750,000 dollars. La maison Kelchum et celle de Graham et Cie, qui ont été les principales victimes de ces fraudes, ont suspendu leurs paiements. Le jeune Kelchum a pris la fuite avant que ses fraudes eussent été découvertes; il n'est pas encore arrêté.

La commission fédérale nommée par la Diète germanique pour prendre en considération un projet de loi relatif à l'établissement d'un système uniforme de poids et de mesures, s'occupe activement de la réalisation de cette importante réforme. Il résulte de renseignements authentiques qu'elle est unanimement d'avis d'adopter le système métrique, tel qu'il fonctionne en France, pour base du nouveau système des poids et mesures à établir en Allemagne.

On ferait seulement aux députés prussiens la concession du maintien du pied de 30 centimètres là où il est en usage; mais partout ailleurs on appliquerait rigoureusement la division française en cent parties.

A cette occasion, nous rappellerons que le système métrique et décimal est en vigueur dans la république du Chili depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Nous avons déjà parlé à nos lecteurs de l'Exposition des insectes utiles ou nuisibles qui a lieu en ce moment, à Paris, au Palais de l'Industrie.

Bien qu'incomplète, cette exhibition est fort curieuse. Il y a surtout des registres de la ville de la Rochelle, dévorés par le fameux et terrible insecte connu sous le nom de *termite*, qui sont l'objet de la plus vive curiosité. On comprend, en présence des dégâts faits par l'animal, qu'il n'y a pas d'édifice capable de résister à cet intrépide rongeur.

Pendant la formidable guerre civile que les Etats-Unis viennent de traverser, les deux armées ennemies se sont livrées 252 batailles ou combats plus ou moins importants : 89 ont eu lieu dans la Virginie; 37 dans le Tennessee; 22 dans le Missouri; 12 dans la Georgie; 10 dans la Caroline du Sud; 11 dans la Caroline du Nord; 7 dans l'Alabama; 13 dans la Louisiane; 16 dans l'Arkansas; 5 dans la Floride; 5 au Texas; 5 dans le Maryland; 14 dans le Kentucky; 4 en Pennsylvanie (à Gettysburg); 1 au Nouveau-Mexique et 1 dans le territoire indien.

Le jardin d'acclimatation de Moscou vient d'envoyer au jardin Zoologique d'acclimatation du bois de Boulogne deux aurochs.

Ces bœufs sauvages des forêts de la Lithuanie sont aujourd'hui excessivement rares. Après avoir habité l'Europe entière ils n'ont plus été rencontrés que dans l'Europe centrale, et aujourd'hui, c'est à peine si quelques-uns de ces animaux parcourent encore les forêts de l'ancien royaume de Pologne.

Le taureau aurochs a des proportions gigantesques; il peut atteindre, au garrot, une taille de trois mètres et demi; sa tête est lourde et massive; son garrot démesurément élevé est couvert de poils longs et frisés; son aspect est vraiment saisissant. Les fureurs bien connues de nos taureaux ne sont rien en comparaison de celles de l'aurochs, quand la colère double encore sa puissance naturelle.

Le Czar a seul le droit de chasser l'aurochs, et cette chasse n'est pas sans péril.

C'est samedi dernier, jour anniversaire de la naissance du prince-époux, qu'a eu lieu l'inauguration du monument qui lui a été élevé à Cobourg dans sa ville natale.

La statue représente le prince Albert en costume de chevalier de la Jarretière.

La cérémonie s'est faite en présence de la reine Victoria et de la cour de Saxe-Cobourg, et en outre du prince Alfred, du prince de Galles et de son épouse, du prince Louis de Hesse-Darmstadt et de son épouse, du prince royal et de la princesse royale de Prusse, du duc de Brabant, de la famille du duc Auguste de Cobourg-Gotha, du prince Arjhan de la Grande-Bretagne, du duc de Cambridge.

La cérémonie a eu lieu sur la place du Marché; elle a été ouverte par le chant de nos chants. Le monument a été élevé aux frais communs de la reine et de la ville de Cobourg.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le *Bulletin des Lois* a porté à la connaissance du public quatre décrets impériaux rendus sur la proposition du grand-chancelier de la Légation d'honneur, et aux termes desquels huit légionnaires ont été rayés des matrices de l'ordre, trois autres temporairement privés du droit de porter la décoration. Les considérants servant de motifs aux décrets précités ont un caractère d'extrême gravité. Quatre de ces légionnaires sont basés sur une inconduite habituelle et sur des fautes contre l'honneur; deux autres, sur des attentats de la nature de ceux que prévoit et punit l'article 334 du Code pénal; deux autres enfin, sur des faits d'abus de confiance et de faux en écriture de commerce. Quant aux suspensions, deux se rattachent à des condamnations pour escroquerie, une autre est en punition de coups volontairement portés par un légionnaire à sa femme.

On vient d'inventer et de mettre en vente un nouveau joujon, appelé à remplacer avant peu les fameux ballons à gaz. Il s'agit d'un petit serpent composé de vit-argent, de soufre et de sylvan, qui, allumé et lancé dans les airs, produit des courbes des plus merveilleuses; le comte Buccicchi à Paris s'est empressé d'obtenir une provision considérable de ces serpents que l'on appelle, je ne sais pourquoi, les serpents du Pharaon, pour les expédier au Prince Impérial.

On écrit de Belle-Isle à l'Union brétonne qu'à l'occasion de sa fête, l'Empereur a daigné gracier quarante-huit des vieux forçats détenus dans la Citadelle de Palais. Chacun a emporté l'argent amassé en prison, soit environ 500 francs. On demandait à l'un de ces hommes s'il allait se rendre dans sa famille. — Hélas, je n'en ai point. Avant d'entrer en prison, j'étais orphelin. — De père et de mère? — Oui, je les avais tués.

Le prince de Galles, rapporte l'*International*, a visité avant-hier soir, avec le prince Frédéric de Hesse, de café Concordia à Boekenheim, près Francfort. Lorsque les deux princes eurent quitté ce local, un Anglais acheta pour plusieurs livres sterling la chaise sur laquelle il était assis le futur roi d'Angleterre et le terre dans lequel il avait bu.

Le second jour d'ouverture de la chasse aux environs de Bruxelles a été signalé par un affreux accident. Vendredi, M. X..., d'Ixelles, qui avait chassé toute l'après-midi dans les terres situées derrière la Cambre, en compagnie de ses deux fils, dont le plus âgé n'a que seize ans, se disposant à rentrer au village, ordonna à ses enfants de désarmer leurs fusils, et, sans attendre, s'engagea dans un sentier; les deux jeunes gens le suivirent tout en se disposant à exécuter son ordre, lorsqu'une explosion retentit, et le malheureux père tomba foudroyé. L'un des jeunes chasseurs avait fait partir son arme en voulant enlever la capsule, et la charge avait frappé entre les épaules son père, qui le précédait de trois ou quatre pas.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 août 1865.

Le marché est assez lourd. La rente faible de 68.55 à 68.47 1/2 et le Mobilier de 310 à 305. L'Italien est faible. Le Crédit foncier et le foncier autrichien sont recherchés. Le Mexicain est tenu de 48 1/4 à 48 1/2. Les Consolidés anglais sont venus en hausse de 1/8 à 89 3/4 à 7/8. A 2 heures et demie, le marché jusque-là assez calme s'est subitement ranimé et des demandes nombreuses ont promptement fait remonter et au-delà des valeurs de spéculations tout le terrain perdu. La rente s'est relevée à 68.62 1/2 et le Mobilier à 313.75. L'Espagnol reste à 512.50. L'Italien finit à 65.90 après 65.75. Les Chemins français n'ont pu maintenir les hauts cours de ces jours derniers. L'Orléans est à 852.50, le Nord à 1085; le Lyon à 870; le Midi à 568.75 et l'Ouest à 546.25. Les Autrichiens sont fermes de 412.50 à 415. Les Lombards restent à 477.50 après 472.50. Le Saragosse a monté à 330 et finit à 327.50. Le Nord d'Espagne reste 217.50. Le Crédit foncier a atteint 1310 et le foncier autrichien 670. La Société générale s'est élevée à 598.75 et 607.50. Les Transatlantiques gagnent 5 fr. à 527.50.

Cours moyen du comptant : 8 0/0 68.52 1/2 à 112 98.  
Banque de France 3,590.  
Crédit foncier 1292.50.

Pour tous les articles non signés, J. Redoux

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.